

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 21 janvier 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un janvier se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 14 janvier 2026

Nombre de Membres en exercice : 28	Étaient présents : Mesdames Sylvie ANDRES, Sophie CURDY, Monique LAPERROUSAZ, Elise MOGEON, Nadine ORSAT et Gisèle TRIPOZ
Nombre de Membres présents : 18	Messieurs René AMOUDRUZ, Alain BARBIER, Stéphane BOUVET, Cyril CATHELIN, Régis FORESTIER, Martin GIRAT, Éric GRANGER, Jean-Charles MOGENET, Gilles PEGUET, André POLLET-VILLARD, Rénaud VAN CORTENBOSCH et Joël VAUDEY
Nombres de suffrages exprimés : 22	Étaient excusés et ayant donné pouvoir : Madame Marise FAREZ, a donné pouvoir à Gisèle TRIPOZ Madame Sylvie JOUAULT, a donné pouvoir à Joël VAUDEY Madame Rachel ROBLES, a donné pouvoir à Gilles PEGUET Monsieur Yves BRUNOT, a donné pouvoir à Stéphane BOUVET
Votes Pour : 22	
Votes Contre : 0	
Abstentions : 0	Étaient absents non représentés : Madame Christine BUCHARLES Madame Sarah JIRO Monsieur Alain CONSTANTIN Monsieur Simon BEERENS-BETTEX Monsieur Jean-François GAUDIN Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT Secrétaire de séance : Monsieur Rénaud VAN CORTENBOSCH Le quorum est atteint

Monsieur le Président, Stéphane BOUVET, déclare la séance ouverte à 19h37.

Délibération n° 2026_032

Approbation du Projet culturel de territoire

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0078 du 18 décembre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,

VU la délibération n°2023_084 en date du 15 novembre 2023 relative à la validation de la politique culturelle de la CCMG,

CONSIDÉRANT le travail d'accompagnement du cabinet Agate pour enrichir les premiers éléments de diagnostic réalisés en interne et le travail de concertation avec les acteurs du territoire et définir les forces, faiblesses et axes de stratégie culturelle territoriale,

CONSIDÉRANT que le travail initié par la commission culture, accompagnée par l'agence Agate, a mis en exergue l'importance de la culture dans la vallée du Giffre comme un vecteur de cohésion sociale et d'attractivité pour les différents publics du territoire (habitants et visiteurs),

CONSIDÉRANT les étapes préfigurant l'élaboration du Projet culturel de territoire de la CCMG et, le 15 novembre 2023, la validation de la politique culturelle intercommunale en découlant,

CONSIDÉRANT, en 2024, l'arrivée d'un technicien en charge de l'élaboration du Projet culturel de territoire de la CCMG et, dans ce cadre, l'organisation d'ateliers de travail et la prise de contact avec des partenaires potentiels (DRAC, Région, Département, Conseil Savoie Mont-Blanc, ...),

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission 1 "Culture" en date du 27 novembre 2025 à l'approbation du Projet culturel de territoire et de ses actions tel que joint en annexe,

CONSIDÉRANT que la culture est une compétence partagée entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et ses communes membres et que le rôle de la CCMG dans le domaine de la culture doit se déterminer selon sa compétence et dans le respect du positionnement actuel des communes et dans la continuité du rôle des acteurs locaux dans la construction et l'animation de l'offre culturelle du territoire,

CONSIDÉRANT le travail effectué en 2022 par la CCMG pour effectuer des entretiens avec les communes du territoire puis avec le cabinet Agate afin de :

- se saisir de leur vision de la culture à l'échelle de la vallée. Ces entretiens furent l'étape précédant le début de la mission du cabinet Agate,
- d'établir d'un diagnostic culturel de la vallée, au moyen de plusieurs ateliers d'échanges, de réflexions et de questionnaires destinés aux communes, acteurs culturels et habitants, ainsi que touristes du territoire.

CONSIDÉRANT l'importance que revêt la culture pour le territoire suite aux conclusions du diagnostic culturel conduit par le cabinet Agate, la CCMG a validé la création d'un poste pour établir sa politique culturelle intercommunale le 15 novembre 2023. A partir de janvier 2024, le recrutement d'un agent dédié à l'élaboration du projet culturel de territoire, a permis l'organisation d'échanges et d'ateliers de travail avec les communes et les acteurs culturels locaux, ainsi qu'avec les élus communautaires et communaux.

Ainsi, quatre axes structurent désormais le Projet culturel de territoire de la CCMG, comportant 18 actions s'échelonnant de 2026 à 2029 :

- Axe 1 – Un développement du territoire par la culture
- Axe 2 – Un projet culturel pour faciliter la découverte et la pratique d'activités artistiques et culturelles
- Axe 3 – Un dynamisme culturel territorial à accompagner
- Axe 4 – Des outils pour faire rayonner la culture

A cette fin le chargé de mission "culture" de la CCMG devra décliner sous forme opérationnelle les 18 actions du Projet culturel de territoire. Il jouera également un rôle de conseil et d'expertise auprès des acteurs culturels locaux, ainsi qu'un rôle d'interlocuteur auprès des partenaires potentiels.

Le budget prévisionnel des actions est estimé à un minimum de 1 336 000 € sur 4 ans, ventilé de la manière suivante par axe :

- Axe 1 : minimum de 160 000 €
- Axe 2 : minimum de 90 000 €
- Axe 3 : minimum de 1 018 000 €
- Axe 4 : minimum de 68 000 €

Ces montants ne tiennent pas compte des subventions que pourraient accorder les partenaires financeurs de chaque action (Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, Savoie-Haute-Savoie Biblio - Conseil Savoie Mont Blanc,...)

L'année 2026 sera consacrée à la rédaction des dispositifs partenariaux permettant l'accès à des subventions dont les montants demeurent, à ce jour, inconnus. Actuellement, 50 % des actions composant le projet culturel de territoire ont des partenaires financeurs identifiés.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le Projet culturel de territoire tel que joint en annexe,
- **D'APPROUVER**, la pérennisation du poste de chargé de mission culture pour la mise en oeuvre du projet culturel et de déployer le plan d'actions ainsi délibéré,
- **D'AUTORISER** le Président à engager des échanges avec des partenaires susceptibles d'aboutir à la signature de partenariats structurants pour le déploiement des actions du Projet culturel de territoire,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2026 pour les actions à engager dès cette année.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de séance,
Rénald VAN CORTENBOSCH**



**Le Président,
Stéphane BOUVET**

